

Termes et Conditions spécifiques applicables aux offres de Conversion des Licences Perpétuelles fournies avec un Plan de Maintenance en Licences fournies sous forme d'Abonnement

Ces Termes et Conditions spécifiques, applicables uniquement à des offres de conversion de Licence(-s) Perpétuelle(-s) fournie(-s) avec un Plan de Maintenance (« Licence Héritée ») en Licence(-s) fournie(-s) avec une offre d'abonnement (« Abonnement ») (le tout ; "Termes de Conversion d'une Licence Héritée en Abonnement" ou « Termes de Conversion ») modifient, complètent et amendent le Contrat d'Abonnement et les Termes applicables aux Avantages de l'Abonnement, tels que décrits aux présentes. A l'exception des modifications détaillées par le présent document, le Contrat d'Abonnement et les Termes applicables aux Avantages de l'Abonnement demeurent pleinement en vigueur conformément à leurs conditions. Les mots dont la première lettre figure en majuscule dans ce document, mais qui ne sont pas définis, doivent être compris dans le sens employé dans le Contrat de Licence et de Services, l'Abonnement, le Plan de maintenance et les Termes applicables aux Avantages, le cas échéant.

1. Définitions.

"Version Précédente du Plan de Maintenance Héritée" désigne une Version Précédente du Logiciel Couvert qui n'est pas répertoriée parmi les Versions Précédentes disponibles, tel que spécifié dans la Liste des Versions Précédentes de Produits Disponibles du Plan de Maintenance actif, mais qui est tout de même considérée comme telle, car Vous (a) l'avez précédemment et légalement acquise, installée et avez accédé à sa ou ses copie(s) par le biais d'Autodesk, et (b) votre installation et accès à sa ou ses copie(s) ne dépassent pas la quantité totale de licences acquises auprès d'Autodesk et se sont fait dans le respect des termes contractuels du Plan de Maintenance et des Termes associés visant les Avantages liées aux Versions Précédentes.

"Version Précédente du Plan de Maintenance Répertoriée" désigne une Version Précédente du Logiciel Couvert qui est répertoriée parmi les Versions Précédentes disponibles, tel que spécifié dans la Liste des Versions Précédentes de Produits Disponibles du Plan de Maintenance actif, selon les Termes visant les Avantages liées aux Versions Précédentes.

"Version Précédente Héritée Convertie en Abonnement" désigne pour le Logiciel Couvert une Version Précédente qui est répertoriée dans la Liste des Versions Précédentes Disponibles des Produits par Abonnement applicable à votre Licence Héritée Convertie en Abonnement.

"Droits relatifs à une Licence perpétuelle" désigne le droit d'installer et d'accéder aux Ressources sous Licence soumis à une licence perpétuelle, conformément au Contrat de licence et de Services Autodesk. Les Ressources sous Licence comprennent le Logiciel Couvert bénéficiant d'un Plan de Maintenance Autodesk actif et qui est éligible à la migration vers une Licence Héritée Convertie en Abonnement.

"Licence Héritée Convertie en Abonnement" désigne un Abonnement à un Logiciel Couvert qui (a) se substitue à, complète et remplace intégralement vos Droits relatifs à une Licence Perpétuelle, (b) vous bénéficie, en tant que personne qui a acquis cet Abonnement, et (c) pour lequel Autodesk applique généralement une redevance distincte ou qu'elle met uniquement à la disposition des clients inscrits à un Programme Relations. Autodesk détermine si un Abonnement à un programme logiciel Autodesk spécifique est considéré comme une Licence Héritée Convertie en Abonnement, et si vous remplissez les qualifications requises pour effectuer un tel achat.

2. Effet de la conversion de Plans de Maintenance en Abonnements.

REMARQUE : SI VOUS ÊTES ÉTABLI OU RÉSIDEZ EN ALLEMAGNE, LES DISPOSITIONS FIGURANT DANS CETTE SECTION ("*Effet de la conversion de Plans de Maintenance en Abonnements*") NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS. LE CAS ÉCHÉANT, VEUILLEZ CONSULTER LA SECTION "*Dispositions pour les clients basés en Allemagne*" QUI APPARAÎT DANS LA VERSION EN ALLEMAND DE CE DOCUMENT.

2.1 Extinction des droits. Si Autodesk ou un revendeur Vous fournit une Licence Héritée Convertie en Abonnement, dès lors que cet Abonnement débute, tous les droits précédemment acquis dans le cadre de vos Droits relatifs à une Licence Perpétuelle et qui ont été convertis en Abonnement prennent immédiatement fin et, par la présente, Vous autorisez Autodesk à procéder à l'extinction de ces droits sans autre formalité supplémentaire.

2.2 Cessation de toute utilisation dans le cadre d'une Licence Perpétuelle. Après l'extinction de vos Droits relatifs à une Licence Perpétuelle qui se produit suite à l'entrée en vigueur de la Licence Héritée Convertie en Abonnement Vous (a) devez cesser immédiatement d'utiliser vos Droits relatifs à une Licence Perpétuelle et (b) Vous n'aurez plus le droit d'Installer, d'Accéder ou d'utiliser toutes Ressources sous Licence (tel que défini dans le Contrat de Licence et de Services Autodesk applicable), conformément aux termes desdits Droits relatifs à une Licence Perpétuelle expirés (les "Ressources sous Licence d'Origine").

2.3 Extinction des Droits du Plan de Maintenance. A compter de l'entrée en vigueur de Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement, Vous n'aurez plus le droit d'Installer, d'Accéder ou d'utiliser tout Logiciel Couvert (y compris, sans s'y limiter, les Logiciels Couverts fournis en tant que Version Précédente du Plan de Maintenance Répertoire ou Version Précédente du Plan de Maintenance Héritée), conformément aux termes de Votre Plan de Maintenance expiré (le "Plan de Maintenance d'Origine").

2.4 Prévalence des Termes de l'Abonnement. A compter de l'entrée en vigueur de Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement, Vos droits d'Installation et d'Accès au Logiciel Couvert seront définis par le Contrat de Licence et de Services, le Contrat d'Abonnement, et les Termes applicables aux Avantages de l'Abonnement correspondants, conformément aux modifications apportées par ces Termes de Conversion. A compter de l'entrée en vigueur de Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement, Vous devez configurer et activer cette dernière et, le cas échéant, lui assigner des Utilisateurs.

2.5 Obligation de Désinstallation. A l'exception de ce qui est stipulé dans la section "Exceptions à l'Obligation de Désinstallation" ci-dessous, Vous acceptez de Désinstaller et de détruire, ou de renvoyer à Autodesk ou au revendeur auprès duquel vous les avez acquises, toutes les copies des Ressources sous Licence d'Origine et du Logiciel Couvert fournies dans le cadre de Votre Plan de Maintenance d'Origine, y compris, mais sans s'y limiter, les Versions Précédentes du Plan de Maintenance Répertoire et les Versions Précédentes du Plan de Maintenance Héritées. Cette opération doit être effectuée dans un délai de 120 jours à compter de l'entrée en vigueur de Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement. Autodesk se réserve le droit de Vous demander d'apporter des preuves concrètes que toutes les copies des Ressources sous Licence d'Origine, des Versions Précédentes du Plan de Maintenance Répertoire et des Versions Précédentes du Plan de Maintenance Héritées ont été Désinstallées et, le cas échéant, détruites ou renvoyées à Autodesk ou au revendeur auprès duquel elles ont été acquises.

2.6 Droits Extra-Territoriaux (DET ou ETR) de Maintenance Non Expirés. Si Vous disposez de Droits Extra-Territoriaux Globaux ou Régionaux dont la durée s'étend au-delà de la date d'expiration de votre Plan de Maintenance d'Origine, lesdits Droits expirent à l'entrée en vigueur de votre Licence Héritée Convertie en Abonnement.

3. Exceptions à l'Obligation de Désinstallation.

REMARQUE : SI VOUS ÊTES ÉTABLI OU RÉSIDEZ EN ALLEMAGNE, LES DISPOSITIONS DE CETTE SECTION ("*Exceptions à l'Obligation de Désinstallation*") NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS. LE CAS ÉCHEANT, VEUILLEZ CONSULTER LA SECTION "*Dispositions pour les clients basés en Allemagne*" QUI APPARAÎT DANS LA VERSION EN ALLEMAND DE CE DOCUMENT.

3.1 Ressources sous Licence d'Origine. Si Vous ne souhaitez pas Désinstaller les Ressources sous Licence d'Origine dès l'entrée en vigueur de la Licence Héritée Convertie en Abonnement, Vous pouvez les laisser Installées sous réserve que Vous acceptiez de respecter strictement et intégralement les obligations suivantes :

(a) Ces Ressources sous Licence d'Origine ne doivent comprendre **que** les produits Logiciels Couverts qui sont également inclus dans Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement ; et

(b) Dans un délai de 120 jours à compter de l'entrée en vigueur de Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement, vous devez Désinstaller et détruire ou renvoyer à Autodesk, ou au revendeur auprès duquel vous les avez acquises, toutes les copies de toutes les Ressources sous Licence d'Origine des Logiciels Couverts qui ne sont pas inclus dans Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement ; et

(c) Lorsque Vous Installez le Logiciel Couvert pour votre Licence Héritée Convertie en Abonnement, vous devez immédiatement et définitivement cesser d'Accéder au Logiciel Couvert correspondant compris dans Votre Plan de Maintenance d'Origine et Vos Ressources sous Licence d'origine et, dans un délai de 120 jours à compter de l'Installation des Ressources Couvertes dans le cadre de la Licence Héritée Convertie en Abonnement, Désinstaller les Ressources sous Licence d'Origine et le Logiciel Couvert compris dans Votre Plan de Maintenance d'Origine. Pour éviter toute confusion, vous ne devez jamais (pouvoir) Accéder et au(-x) Logiciel(-s) Couvert(-s) dans le cadre de la Licence Héritée Convertie en Abonnement d'une part, et aux Ressources sous Licence d'Origine et au Logiciel Couvert de Votre Plan de Maintenance d'Origine d'autre part, et

(d) Vous devez expressément suivre toutes les instructions d'Autodesk relatives à une modification des Ressources sous Licence d'origine et qui incluent, sans s'y limiter, les consignes de mise à jour des fichiers de licence desdites Ressources sous Licence d'Origine sur vos systèmes et de mise à jour des nouveaux numéros de série de manière à ce qu'ils correspondent à Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement, et

(e) Vous reconnaissez et acceptez que, nonobstant l'autorisation d'Autodesk de ne pas modifier l'Installation de ces Ressources sous Licence d'Origine, vos droits d'Accès et d'Utilisation desdites Ressources ne sont plus régis par Vos Droits d'accès à une Licence Perpétuelle, mais exclusivement par le Contrat d'Abonnement Autodesk applicable, conformément aux modifications apportées par ce document et par les termes de Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement, notamment si elle n'est ni perpétuelle, ni à durée déterminée ; et

(f) Si vous devez Réinstaller un Logiciel Couvert inclus dans les Ressources sous Licence d'Origine (par exemple, dans le cadre d'une erreur système ou d'une actualisation) et que vous avez choisi de ne pas le Désinstaller après l'entrée en vigueur de votre Licence Héritée Convertie en Abonnement, conformément aux dispositions de la Section 3.1, Vous devez Installer à la place le Logiciel Couvert compris dans Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement ; et

(g) Vous acceptez, sur demande d'Autodesk, de Désinstaller immédiatement les Ressources sous Licence d'Origine et de les remplacer en Installant le Logiciel Couvert compris dans Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement.

3.2 Versions Précédentes du Plan de Maintenance. Si vous ne souhaitez pas Désinstaller le Logiciel Couvert compris dans les Versions Précédentes du Plan de Maintenance Répertoriées ou les Versions Précédentes du Plan de Maintenance Héritées et sous licence dans le cadre de Votre Plan de Maintenance d'Origine (collectivement ou séparément, les "Versions Précédentes du Plan de Maintenance d'Origine") après l'entrée en vigueur de la Licence Héritée Convertie en Abonnement, Vous pouvez laisser ces Versions Précédentes du Plan de Maintenance d'Origine Installées, sous réserve d'avoir accepté et respecté pleinement et strictement toutes les exigences suivantes :

(a) Ces Versions Précédentes du Plan de Maintenance d'Origine ne doivent comprendre **que** les produits Logiciels Couverts qui sont également inclus dans Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement ; et

(b) Dans un délai de 120 jours à compter de l'entrée en vigueur de Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement, vous devez Désinstaller et détruire ou renvoyer à Autodesk, ou au revendeur auprès duquel Vous les avez acquises, toutes les copies de toutes les Versions Précédentes du Plan de Maintenance d'Origine pour les produits logiciels qui ne sont pas inclus dans Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement ; et

(c) Si Vous Installez une Version Précédente Héritée Convertie en Abonnement, Vous devez, le cas échéant, immédiatement et définitivement cesser d'Accéder à toute Version Précédente du Plan de Maintenance Répertoire et à toute Version Précédente du Plan de Maintenance Héritée correspondante. Dans un délai de 120 jours après avoir Installé la Version Précédente Héritée Convertie en Abonnement, Vous devez Désinstaller toute Version Précédente du Plan de Maintenance Répertoire ou Version Précédente du Plan de Maintenance Héritée. Pour éviter toute confusion, Vous ne devez jamais (pouvoir) Accéder et à une Version Précédente Héritée Convertie en Abonnement, d'une part et à une Version Précédente du Plan de Maintenance Répertoire ou une Version Précédente du Plan de Maintenance Héritée correspondante, d'autre part ; et

(d) Vous devez expressément suivre toutes les instructions d'Autodesk relatives à une modification des Versions Précédentes du Plan de Maintenance d'Origine et qui incluent, sans s'y limiter, les consignes de mise à jour des fichiers de licence desdites Versions Précédentes du Plan de Maintenance d'Origine sur Vos systèmes et de mise à jour des nouveaux numéros de série pour qu'ils correspondent à Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement ; et

(e) Vous reconnaissez et acceptez que, nonobstant l'autorisation d'Autodesk de ne pas modifier l'Installation de ces Versions Précédentes du Plan de Maintenance d'Origine, Vos droits d'Accès et d'Utilisation desdites versions ne sont plus régis par le précédent Plan de maintenance, mais exclusivement par le Contrat d'Abonnement applicable, conformément aux modifications apportées par les présentes et par les termes de Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement, notamment si elle n'est ni perpétuelle, ni à durée déterminée ; et

(f) Vous reconnaissez et acceptez que Vous n'êtes pas autorisé à demander à Autodesk, et qu'Autodesk n'est pas tenu de Vous fournir, de nouveaux supports, abonnements électroniques ou activations pour toutes Version Précédentes du Plan de Maintenance d'Origine ; et

(g) Si Autodesk vous le demande, Vous acceptez de (i) Désinstaller immédiatement les Versions Précédentes du Plan de Maintenance d'Origine et (ii) de les remplacer en Installant le Logiciel Couvert uniquement avec des Versions Précédentes répertoriées dans la Liste en vigueur des Produits Disponibles par Abonnement correspondant à Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement.

4. Entrée en vigueur des Licences Héritées Converties en Abonnement.

Dans le cadre de ces Termes de Conversion, la Date d'Entrée en Vigueur de Votre Licence Héritée Convertie en Abonnement sera déterminée par Autodesk, conformément à la politique applicable relative à l'entrée des Licences Héritées Converties en Abonnement dans les systèmes Autodesk. Il s'agit généralement du jour suivant la date d'expiration du Plan de Maintenance pour les Droits relatifs à une Licence Perpétuelle expirés, ou toute autre date spécifiée par Autodesk.